

Zone de secours Hainaut centre

Place Communale 1
7100 LA LOUVIERE

<https://mail.zhc.be>

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 17 février 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DAYE Maxime, Bourgmestre
DE VOS Karl, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
THIEBAUT Eric, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
LECOMPTE Florence, Bourgmestre remplacée par LEROY Stéphane, 4ème Echevin
POLL Bénédicte, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc, Echevin

DUPONT Jean-Marc, Bourgmestre empêché - Observateur

STAQUET Philippe, Colonel, Commandant de zone

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

**Divers – Convention avec INFRABEL pour l'accès à une plate-forme en ligne –
Autorisation**

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut centre, réuni en séance publique,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, article 63, alinéa 2 ;

Considérant qu'INFRABEL propose aux Zones de secours l'accès à sa plate-forme en ligne
« Emergency@Infrabel » ;

Que cette plate-forme vise à mettre à la disposition de ses utilisateurs des données dans le but de faciliter la gestion des interventions d'urgence sur le réseau ferroviaire ;

Qu'INFRABEL exige toutefois que l'accès à cette plate-forme en ligne soit régi par les termes d'une convention (voir annexe) ;

Considérant que le Directeur des opérations, le Major Daniel Jonas, propose que l'accès à cette plate-forme soit confié au Major Bruno Vercaemer ;

Considérant qu'aux termes de l'article 63, alinéa 2 de la loi du 15 mai 2007, les conventions auxquelles la Zone est partie doivent faire l'objet d'une autorisation par le Conseil ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : d'autoriser le Collège, par l'entremise de son président, à signer et, ainsi, à conclure la convention annexée à la présente décision.

Par le Conseil:

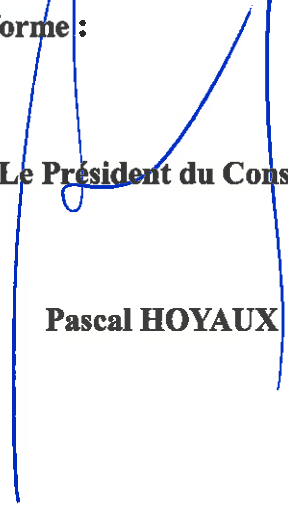
**Le Secrétaire du Conseil,
Eve DELVINQUIERE**

**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX